



22^{es} Rencontres Cinéma-Nature

Festival de films « nature & environnement »

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Article 1 :

Dans le cadre des 22^{es} Rencontres Cinéma-Nature, qui se dérouleront du 07 au 10 avril 2011 à Dompierre-sur-Besbre (03), l'association organise un concours photographique, noir & blanc et couleur, argentique ou numérique, ayant pour thème: "Auprès de mon arbre".

Article 2 :

Il est accepté deux photos maximum par candidat, **tirage papier de qualité photo A4**, (plein format, 20 cm x 30 cm ou 20 cm x 27 cm). Pour les tirages de clichés numériques, il est conseillé une résolution de qualité, soit de 300 dpi, assortie d'un poids supérieur à 5 Mo Les photos seront présentées par l'association avec un passe-partout blanc de 30 cm x 40 cm. Les candidats qui le désirent peuvent préparer eux même leurs oeuvres dans les mêmes conditions de dimensions et de couleur, avec un système d'accrochage solide sans aspérités et sans titre apparent. L'identité de l'auteur, le lieu de prise de vue ainsi que le titre éventuel du cliché, devront figurer au dos de la photo.

Article 3 :

Un droit de participation au concours de 3 € par candidat devra accompagner l'envoi ou le dépôt de la ou des photos.

Article 4 :

Tout participant devra s'assurer avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les biens et les personnes photographiés et garantir qu'il est le seul possesseur des droits et éléments de ses images.

Article 5 :

La date limite de réception est fixée au **1er mars 2011**, à l'adresse suivante :
Association RENCONTRES CINÉMA-NATURE / Place Yves-Déret 03290 Dompierre-sur-Besbre

Les photos devront être accompagnées de l'adresse postale, du numéro de téléphone de l'auteur et éventuellement d'une adresse courriel, sur papier libre.

Pour tout renseignement:

Tél. 04 70 34 62 81 / www.rencontres-cinema-nature.eu

Article 6 :

Une sélection d'environ 80 clichés sera effectuée par la commission photo qui informera les concurrents à partir du 20 mars 2011. Les photos retenues seront exposées durant le déroulement des 22^{es} Rencontres Cinéma-Nature.

Article 7 :

Le concours sera doté de 3 prix d'une valeur de 200€ chacun :

- Prix du public.
- Prix du jury noir et blanc.
- Prix du jury couleur.

Un abonnement d'un an au magazine Images&Nature récompensera les seconds prix.

Article 8 :

Le jury sera composé de membres choisis par l'association des RCN. Chaque prix sera décerné pour une seule photo. Le public votera pour sa photo « coup de coeur ».

Article 9 :

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 10 :

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des pertes et dégradations causées aux photos. Les concurrents peuvent contracter, s'ils le souhaitent, l'assurance de leur choix.

Article 11 :

L'association se réserve le droit d'utiliser et diffuser les œuvres à des fins promotionnelles.

Article 12 :

L'association se réserve également le droit d'annuler le concours à tout moment sans formalité.

Article 13 :

Les photos pourront être restituées à leurs auteurs à l'issue de la manifestation ou au siège de l'association, sur rendez-vous. Les personnes souhaitant la réexpédition de leurs clichés devront joindre une enveloppe adaptée et affranchie pour le retour. Les photos non retirées au-delà de 3 mois après la manifestation deviendront propriété de l'association.

Je soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photo des 22^{es} Rencontres Cinéma-Nature et l'accepte intégralement.

Fait à _____, le _____

Signature de l'auteur